



Fonctionnement des écoles

**à compter
du 2 novembre
2020**

Document réalisé en étroite collaboration
avec l'Inspection de l'Éducation nationale -
8^e circonscription de Courbevoie

Conformément aux annonces faites par le président de la République, Emmanuel Macron, le 28 octobre et par le Premier ministre, Jean Castex, le 29 octobre dernier, les écoles maternelles et élémentaires accueilleront tous les élèves de manière obligatoire à compter du 2 novembre.

Ce document précise les modalités pratiques de réouverture et de fonctionnement des écoles sur le temps scolaire et périscolaire dans le respect des prescriptions émises par l'autorité sanitaire.



- 1. TEMPS SCOLAIRE**
- 2. PENDANT LA CLASSE**
- 3. PENDANT LA RÉCRÉATION**
- 4. PENDANT LA SIESTE**
- 5. PENDANT LA RESTAURATION ET LE GOÛTER**
- 6. ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES, ACCUEIL DE LOISIRS**
- 7. MESURES D'HYGIÈNE SPÉCIFIQUES**
- 8. PROCÉDURE DE GESTION D'UN CAS COVID-19**

1. TEMPS SCOLAIRE

Un protocole sanitaire est déployé pour la rentrée scolaire du 2 novembre 2020. Ses modalités sont consultables à l'adresse suivante :

<https://www.education.gouv.fr/rentrée-2020-modalités-pratiques-305467>

Tous les élèves sont accueillis sur le temps scolaire. Afin de garantir la santé des élèves et des personnels, le respect des règles sanitaires essentielles doit être assuré : gestes barrière, hygiène des mains, port du masque pour les adultes et les élèves des écoles élémentaires et aération des locaux.

Dans l'hypothèse où la situation sanitaire exigerait des mesures plus strictes, du fait d'une circulation active du virus sur tout ou une partie du territoire national, un plan de continuité pédagogique a été mis en place pour assurer l'enseignement à distance.

En école maternelle, les parents d'élèves ou accompagnateurs ne déposeront plus leur(s) enfant(s) dans les classes. Toutefois, dans certaines situations, ils pourront être amenés à entrer exceptionnellement dans les bâtiments scolaires. Cet accès devra se limiter au strict nécessaire et se faire après nettoyage et désinfection des mains. Les parents et accompagnateurs doivent porter un masque de protection et respecter une distanciation physique d'au moins un mètre.

Toutes les activités sportives sont maintenues sur le temps scolaire. Les intervenants extérieurs sport et culture continueront de dispenser leurs cours au sein des classes.

Conformément aux dispositions applicables dans le cadre du plan Vigipirate « Urgence attentat », l'accès des parents aux bâtiments scolaires n'est plus permis pour les écoles maternelles et élémentaires.

LES RÈGLES DE DISTANCIATION PHYSIQUE

Les gestes barrière doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. À l'heure actuelle, ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces contre la propagation du virus.

Le port d'un masque « grand public » est obligatoire pour les personnels en présence des élèves et de leurs responsables légaux ainsi que de leurs collègues, tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs.

Pour les élèves des écoles élémentaires, le port d'un masque « grand public » est obligatoire dans les espaces clos ainsi que dans les espaces extérieurs.

LA LIMITATION DU BRASSAGE DES ÉLÈVES

La limitation du brassage entre groupes d'élèves (classes, groupes de classes ou niveaux) n'est pas obligatoire. Les écoles organisent le déroulement de la journée et des activités scolaires pour limiter, dans la mesure du possible, les regroupements et les croisements importants entre groupes. Les arrivées et départs sont particulièrement étudiés pour limiter au maximum les regroupements d'élèves et/ou de parents. Les personnels portent un masque durant tous leurs déplacements.

HORAIRES DES ÉCOLES

Les horaires officiels des écoles restent inchangés. Cependant, afin de garantir des entrées et sorties sécurisées, des horaires décalés d'entrée et de sortie seront mis en place et communiqués aux parents par les directeurs des écoles selon les indications, ci-après, aménageables selon le contexte particulier de chaque école :

Écoles maternelles	Début de la classe	Pause méridienne	Fin de la classe*	Garderie
PS - MS	8h45 à 9h	11h30 - 13h30	16h à 16h15	16h30 - 18h45
GS	8h30 à 8h45	11h30 - 13h30	16h15 à 16h30	16h30 - 18h45

Écoles élémentaires	Début de la classe	Pause méridienne	Fin de la classe*	Garderie
CM1 – CM2	8h45 à 9h	11h30 - 13h30	16h15 à 16h30	16h30 - 18h45
CP – CE1 – CE2	8h30 à 8h45	11h30 - 13h30	16h à 16h15	16h30 - 18h45

* Les élèves fréquentant la garderie restent sous la responsabilité de l'Éducation nationale jusqu'à 16h30.

2. PENDANT LA CLASSE

Dans les espaces clos (salles de classe, bibliothèques, réfectoires, etc.), la distanciation physique n'est pas obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves. Néanmoins, les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves notamment dans les salles de classe et les espaces de restauration.

Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique pas.

La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué est permise. L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé.

3. PENDANT LA RÉCRÉATION

Les récréations sont organisées par groupes en tenant compte des recommandations relatives aux gestes barrière.

Elles sont échelonnées durant la journée.

Les jeux de contact et de ballon sont autorisés sous réserve d'être utilisés par une même classe.

Les structures de jeux ainsi que le mobilier extérieur sont autorisés sous réserve de respecter une période sans utilisation d'environ 12h.

4. PENDANT LA SIESTE

Dans les dortoirs, les couchages sont nominatifs et le linge est changé toutes les semaines.

5. PENDANT LA RESTAURATION ET LE GOÛTER

Le service de restauration se déroule dans le réfectoire (repas chaud du midi et goûter).

Que ce soit en maternelle ou élémentaire, les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves.

Il est rappelé aux enfants au début de chaque repas le fait de ne pas partager de la nourriture, de l'eau et des couverts.

Le lavage des mains est obligatoire avant et après chaque repas.

Les menus sont consultables sur le site de la Ville.

EN MATERNELLE :

Les enfants sont installés en respectant au moins 1 mètre entre les autres groupe classe et servis individuellement par un adulte.

EN ÉLÉMENTAIRE :

Les enfants sont installés en respectant au moins 1 mètre entre les autres groupe classe.

Pour éviter les déplacements dans le réfectoire, les enfants doivent remplir leur plateau avec l'ensemble des composants du repas dès leur arrivée.

Les agents distribuent à chaque enfant les couverts, la serviette et le pain afin d'éviter les manipulations.

Celui-ci prend le plateau, le verre, l'entrée, le laitage et le dessert.

Les salades et laitages sont proposés en coupelle individuelle.

Après chaque service, les tables sont désinfectées avec un nettoyant virucide.

Dans le cas d'écoles organisées en service continu, les tables sont désinfectées entre le passage de chaque groupe d'enfants.

Lorsque le repas est terminé, le sol est désinfecté avec un virucide et la pièce est aérée durant toute la phase de nettoyage.

6. ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES, ACCUEIL DE LOISIRS

En raison de la limitation du brassage des élèves, sont suspendues :

- la garderie du matin
- les études surveillées
- les activités postscolaires

La garderie du soir élémentaire est élargie de 16h30 à 18h45.

Les autres activités sont maintenues aux horaires habituels.

- la restauration scolaire ;
- la garderie du soir ;
- la garderie du midi mercredi ;
- l'accueil de loisirs du mercredi ;
- les NAP du vendredi.

	8h30 - 11h30	11h30 - 13h30	13h30 - 16h30	16h30 - 18h45
lundi	enseignement	déjeuner	enseignement	sortie à partir de 17h garderie**
mardi	enseignement	déjeuner	enseignement	sortie à partir de 17h garderie**
mercredi	enseignement	garderie* 11 h 30 12 h 30		sortie à 12 h 30 accueil de loisirs
jeudi	enseignement	déjeuner	enseignement	sortie à partir de 17h garderie**
vendredi	enseignement	sortie à 11 h 30	sortie à 13 h 30	sortie à partir de 17h garderie**

* repas non fourni

** goûter fourni et facturé aux enfants fréquentant l'activité

Toutes les activités sont assurées dans le strict respect des mesures d'hygiène et des gestes barrière.

Dans la mesure du possible, les groupes organisés sur les temps scolaires seront repris sur les temps périscolaires.

Sur le mercredi après-midi, des groupes définis seront mis en place et reconduits les semaines suivantes. Les enfants venant des écoles privées seront intégrés dans un groupe fixe.

De plus, une vigilance est opérée afin d'éviter les regroupements importants dans un espace clos.

Afin de faciliter l'organisation de l'encadrement des enfants et de la commande des repas, les réservations sont obligatoires pour la restauration, la garderie du soir, les NAP et l'accueil de loisirs du mercredi après-midi et des goûters. Elles sont possibles jusqu'à la veille à minuit pour les garderies, la restauration, et le NAP et jusqu'au lundi minuit pour le mercredi après-midi.

Les familles sont invitées à se connecter sur Courbevoie Chez Moi (Pas de badgeage sur les bornes en école maternelle) : <https://www.courbevoie-chez-moi.fr/>

Elles se font dans les démarches « Famille » rubrique « Modifier les réservations quotidiennes ».

Attention : un enfant ne pourra pas être accueilli si les activités n'ont pas été réservées au préalable. Toutes les activités réservées seront dues sauf en cas d'absence pour maladie qui devra être justifiée par l'envoi d'un certificat médical.

Renseignements auprès du Guichet famille au **01 71 05 79 38**
ou sur **famille@ville-courbevoie.fr**

7. MESURES D'HYGIÈNE SPÉCIFIQUES

Un protocole d'hygiène a été mis en place par la Ville afin que les agents appliquent des mesures de nettoyage renforcées dans chaque école.

LES SALLES DE CLASSE :

Nettoyage et désinfection quotidien avec un produit virucide des salles de classes avant l'arrivée des enfants. Désinfection régulière dans la journée des points de contact (poignées de porte, interrupteurs...)

LES SANITAIRES :

Nettoyage et désinfection des sanitaires avant l'arrivée des enfants le matin, puis après chaque récréation. Outre le nettoyage des cuvettes et lunettes, les agents ont la consigne de désinfecter à chaque fois les distributeurs de papier toilette, de savon et d'essuie-main, les lavabos, les poignées de portes et les interrupteurs.

LES HALLS, ESPACES DE CIRCULATIONS ET ESCALIERS :

Nettoyage et désinfection quotidien avec un produit virucide chaque matin. Dans la journée, désinfection régulière des rampes d'escalier, poignées de porte et interrupteurs.

Dans la mesure du possible les portes seront maintenues en position ouverte, hormis celles intervenant dans le dispositif de maîtrise du risque incendie.

Tous les locaux sont aérés pendant 15 minutes le matin avant l'arrivée des élèves, pendant la récréation, au moment du déjeuner et pendant le nettoyage et au minimum toutes les 2 heures.

Les agents des écoles porteront un masque dans l'exercice de leurs missions dans toutes les situations où les règles de distanciation d'un mètre ne pourront être respectées.

8. PROCÉDURE DE GESTION D'UN CAS COVID-19

Les symptômes évocateurs sont :

Toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

Pour votre information, en cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un élève, la conduite à tenir par les adultes encadrants est la suivante :

- isolement immédiat de l'élève avec un masque pour les enfants en âge d'en porter dans une pièce dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'Éducation nationale dont les coordonnées sont disponibles auprès de chaque directeur d'école ;
- appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière ;
- rappel par le directeur et par le médecin scolaire de secteur de la procédure à suivre par les parents, à savoir :
 - éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant ;
 - un appui du médecin ou de l'infirmier de l'Éducation nationale pourra être sollicité si les parents/responsables légaux sont en difficulté pour assurer cette démarche de prise en charge ;
- nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures ;
- poursuite stricte des gestes barrière.